



# Le programme régional de l'alimentation

Claire DERAM

DRAAF – SRAL

Unité politique publique de l'alimentation

PROGRAMME NATIONAL  
POUR L'ALIMENTATION  
**TERRITOIRES**  
**EN ACTION**

# Le programme régional de l'alimentation (PRA)

- Déclinaison régionale du **Programme national de l'alimentation (PNA)**
- Une **politique inter-ministérielle transversale très liée aux EGA**
- 6 axes thématiques en Occitanie

## Plan régional de l'alimentation Occitanie



PROMOUVOIR  
L'ÉCUCATION DES  
JEUNES AU BIEN  
MANGER



ENCOURAGER  
UNE RESTAURATION  
COLLECTIVE DE  
QUALITÉ



FAVORISER  
L'ACCÈS DES  
POPULATIONS FRAGILES  
À UNE ALIMENTATION  
DE QUALITÉ



VALORISER  
LE PATRIMOINE  
AGRICOLE,  
AGROALIMENTAIRE  
ET CULINAIRE



SOUTENIR UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES  
ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



ENCOURAGER L'ÉLABORATION DE PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRES



PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

PROGRAMME NATIONAL  
POUR L'ALIMENTATION  
**TERRITOIRES**  
**EN ACTION**



# Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux (PAT)

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), ils s'appuient sur:

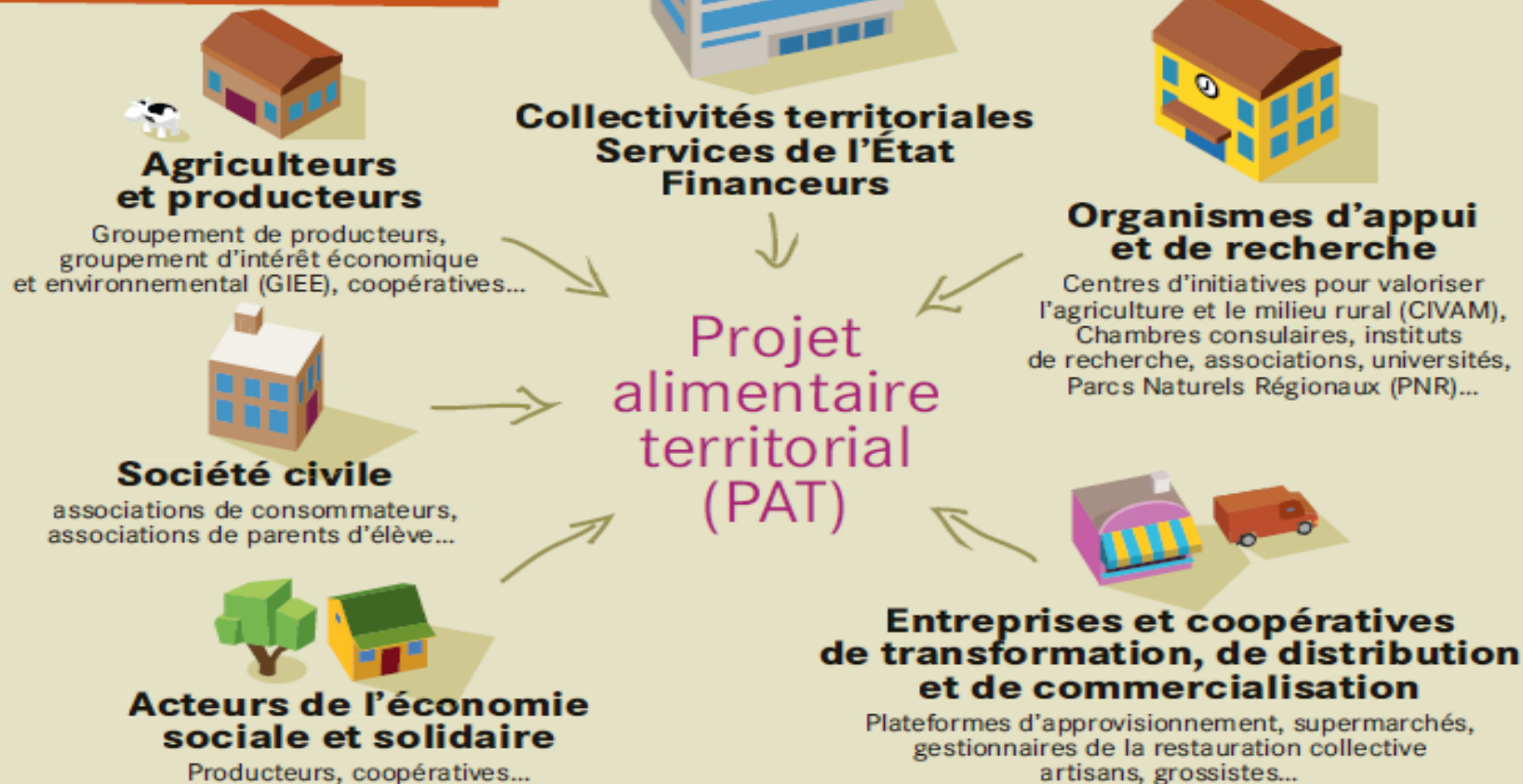
- un **diagnostic partagé** (état des lieux de la production et du besoin agricoles et alimentaires locaux, atouts/contraintes du territoire...);
- **Élaboration concertée** à l'initiative des acteurs du territoire (dynamique « bottom/up ») dans une logique de partenariat;
- Donnent un **cadre stratégique et opérationnel** avec l'alimentation comme axe structurant (enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé).

## *En d'autres termes :*

Des projets globaux et transversaux qui visent à renforcer l'**articulation** entre le « **bien produire** » et le « **bien manger** » dans le cadre d'un **programme d'action multipartenarial** qui répond aux **besoins** et aux **attentes des acteurs du territoire**



# Quels partenaires ?



# Un dispositif national de reconnaissance

Lancé en mars 2017 par le ministère en charge de l'agriculture pour **identifier et valoriser** les projets existants et **favoriser l'émergence** de nouveaux PAT.

Le dispositif permet au porteur de d'utiliser la marque :

« **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL**  
reconnu par le ministère de l'agriculture »



**Dépôts des dossiers au fil de l'eau auprès de la DRAAF**

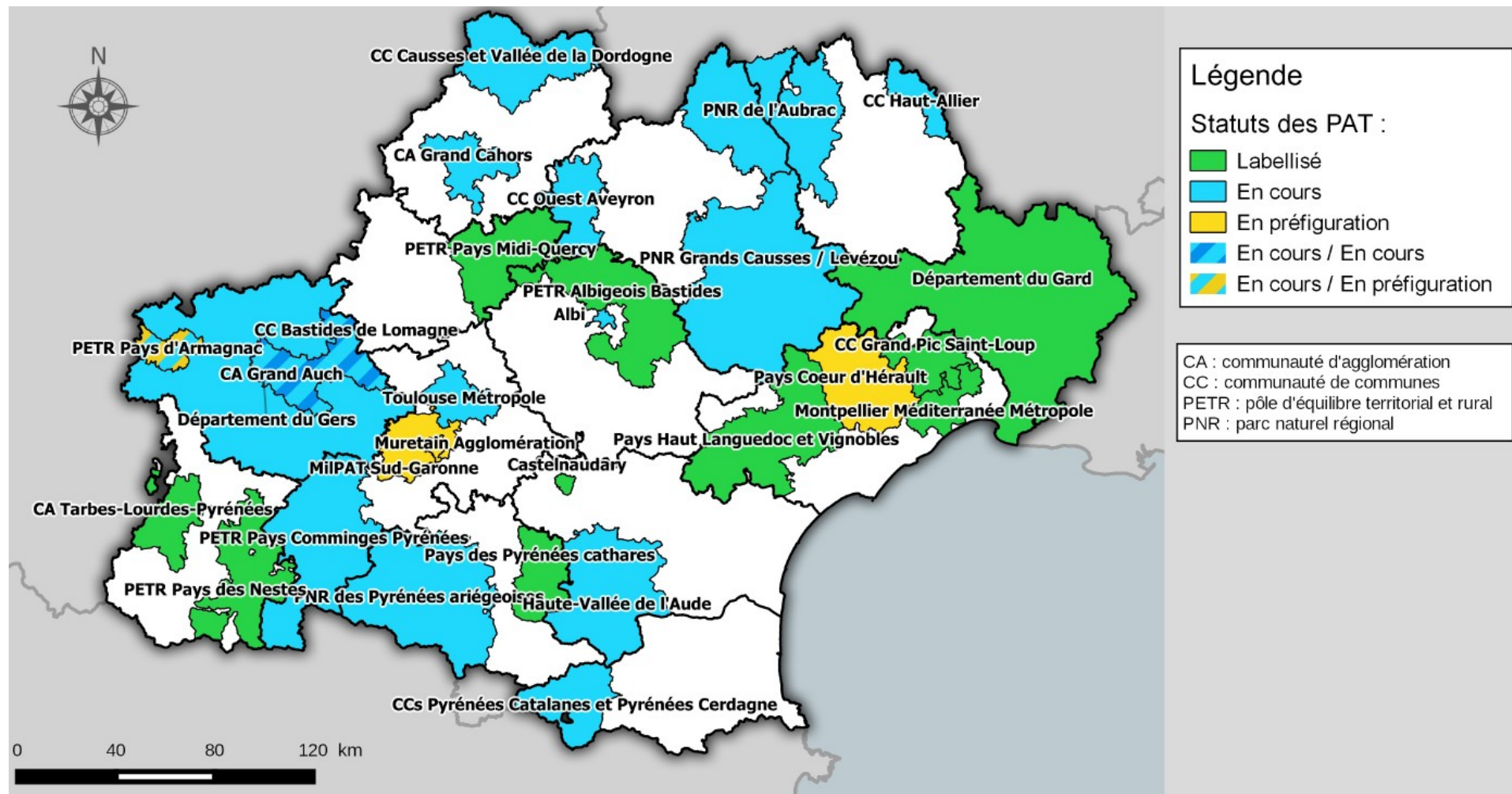
**Reconnaissance en trois phases** (analyse au niveau régional puis national ; décision de reconnaissance prise par le Ministre)

**10 PAT reconnus en Occitanie sur 27 en France**

# Quelques premières caractéristiques...

- Des **porteurs de projets variés** : des collectivités mais aussi des associations ou des chambres d'agriculture, etc.
- **Différents échelons de compétences** : communes, communautés de communes, pays, parcs, départements, métropoles, etc.
- Des territoires aux **caractéristiques géographiques diverses** : des territoires ruraux comme des territoires urbains
- Des **acteurs nombreux, divers et mobilisés**
- Des **projets spécifiques à chaque territoire** :
  - Très souvent : restauration collective, valorisation du patrimoine local, éducation et sensibilisation à l'alimentation de qualité ;
  - Aussi : foncier, installation, structuration des filières, gaspillage alimentaire, justice sociale, santé, culture, développement économique, etc.
- Des **projets en lien avec différents dispositifs** (scot, PCAET, CLS,...)

# Des démarches de projet alimentaire de territoire dans chaque département



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET  
DE LA RÉGION  
OCCITANIE

PROGRAMME NATIONAL  
POUR L'ALIMENTATION  
**TERRITOIRES**  
EN ACTION

# Un appel à projets pour les lycées agricoles d'Occitanie

- Depuis 2016, cofinancement SRAL / SRFD
- Appel à projets « **Plaisir à la cantine** » et « **Pour une alimentation sûre et durable** » avec les thématiques :
  - De la fourche à la fourchette
  - Halte au gaspi !
  - Bon pour la santé, bon pour la planète
  - La solidarité dans l'assiette
  - Légumicant'
- 10 établissements lauréats en 2019/2020
- 40 000 euros pour 2020/2021. Date limite de candidature fixée au 19 juin 2020 (<http://draaf.occitanie/Appels-a-projets-Etat>)